

## PRIME POUR LES INTERIMAIRES EN ILE DE FRANCE : ET UNE DE PLUS !

Alors que les professionnels de santé dénoncent le saupoudrage de primes,

Alors qu'ils sont toujours en attente du « choc d'attractivité » promis,

Alors que les conditions d'exercice continuent de se dégrader,

Alors que les charges de travail continuent à augmenter,

Alors que l'épuisement physique et psychologique vient à bout des plus déterminés,

Alors que la fuite des personnels se majore et que l'on assiste à des abandons de carrière d'agents qui ont fini de croire aux belles paroles et aux promesses de lendemains meilleurs qui n'arrivent jamais,

Voilà la der des ders (jusqu'à la prochaine...) : la prime de 4000 à 7000 € pour les intérimaires qui accepteraient de signer un CDD de 6 à 9 mois dans un établissement d'Ile de France.

Ou comment pallier au besoin du moment sans avoir à s'engager à long terme avec des personnels...

Que dire ? Navrant, désolant, hallucinant, décourageant... les adjectifs ne manquent pas !

Mais quel message pense envoyer l'ARS aux personnels des établissements qui depuis des années s'investissent au-delà du raisonnable pour permettre au système de santé de tenir bon et de pouvoir continuer à faire bénéficier des meilleurs soins les usagers des établissements de santé ?

**Très loin d'améliorer l'attractivité des métiers du soin, cette nouvelle mesure, qui ressemble plus à un pansement sur une jambe de bois qu'à une réelle solution, pourrait bien avoir des conséquences, à moyen terme, particulièrement délétères.**

**En instaurant le mercenariat des personnels non médicaux, l'ARS ouvre un peu plus grand la porte de sortie que nombre de soignants avaient déjà commencé à franchir...**

Céline DUROSAY  
Secrétaire nationale  
07.86.20.16.11  
secretariatnationalcni@gmail.com